

[Text]

• 2028

The Chairman: I would like to call the meeting to order. We have a quorum to hear and print evidence since both the government and the opposition are represented.

We have before us Bill C-119, Miscellaneous Statute Appeal Act.

I am pleased to welcome the minister this evening.

I will ask the clerk to call the order of reference.

The Clerk of the Committee:

It is ordered on Friday, November 19, 1982,

That Bill C-119, An Act to repeal certain Statutes that have ceased to be in force or have become unnecessary, be referred to the Standing Committee on Miscellaneous Estimates.

(Attested by) C.B. Koester, Clerk of the House of Commons.

The Chairman: Thank you. I will call Clause 2 for discussion and I will invite the minister to make an opening statement, if he has one.

On Clause 2—Repeal of Acts

• 2030

Hon. Herb Gray (President of Treasury Board): Madame Chairman, members of the committee, I want to assure you I want to keep my remarks concerning this bill as short as possible.

This bill is one of the bills that comprise the legislative component of this stage of the government's Regulatory Reform Program. The other bill in question was the one the House passed some time ago in this session to simplify the record retention requirements for people in the private sector.

The bill before us is essentially a legislative housekeeping measure providing for the repeal of 124 statutes that have been found to be obsolete or unnecessary. These statutes are presently inactive and will not be required in the future and, therefore, we submit should not remain on the statute books.

The bill was initially prepared under the direction of my distinguished predecessor, the present Minister of State for Economic and Regional Development. He requested that all ministers suggest statutes under their authority that might be repealed. The results of this effort, which was co-ordinated by the Office of Regulatory Reform, a component of the Treasury Board reporting to the President of the Treasury Board, were amalgamated into the bill before the committee. So I must say, it is a joint effort by the ministers responsible for the 16 departments represented here, as well as the minister responsible for co-ordinating the government's Regulatory Reform Program, the President of the Treasury Board. This, by the way, is consistent with the government's overall approach to regulatory reform in which each minister has primary

[Translation]

Le président: Je déclare la séance ouverte. Je vois que nous avons un quorum qui va nous permettre d'entendre les témoignages et de les imprimer, étant donné que et le gouvernement et l'opposition sont représentés.

Nous étudions aujourd'hui le Bill C-119, Loi d'abrogation générale.

Nous avons le plaisir d'accueillir ce soir le ministre.

Je vais maintenant demander au greffier de nous lire l'ordre de renvoi.

Le greffier du Comité:

Il est ordonné, le vendredi 19 novembre 1982,

Que le Bill C-119, Loi portant abrogation de certaines lois qui ne sont plus en vigueur ou qui sont devenues inutiles, soit déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général,

Attesté par le greffier de la Chambre des communes, C.B. Koester.

Le président: Merci. Je vais maintenant mettre l'article 2 en délibération, et je vais inviter le ministre à faire quelques remarques d'ouverture, s'il en a.

Article 2—Abrogation

L'honorable Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le président, membres du Comité, soyez assurés que les remarques que j'ai à faire sur ce projet de loi seront aussi brèves que possible.

Ce projet de loi est un des bills qui constituent l'élément législatif de la réforme de la réglementation préconisée par le gouvernement. L'autre projet de loi était celui que la Chambre a adopté il y a quelque temps et qui avait pour but d'alléger les règles quant à la conservation des dossiers dans le secteur privé.

Le projet de loi que nous étudions aujourd'hui peut être assimilé à une mesure administrative prévoyant l'abrogation de 124 lois désuètes ou inutiles. Ces lois ne sont plus en vigueur à l'heure actuelle, ne seront d'aucune utilité à l'avenir, et c'est la raison pour laquelle nous proposons qu'elles soient supprimées du corps des lois.

Ce projet de loi avait été préparé à l'initiative de mon distingué prédécesseur, l'actuel ministre d'État chargé du développement économique et régional. Il avait demandé à tous les ministres de lui donner une liste de toutes les lois qui relevaient de leur compétence et qui pourraient être abrogées. Le projet de loi à l'étude devant le Comité est le résultat de cet effort, qui a été coordonné par le Bureau de la réforme de la réglementation, qui est une division du Conseil du Trésor rendant compte au président du Conseil du Trésor. Il s'agit donc d'un effort conjugué de la part des ministres responsables des 16 ministères représentés dans ce projet de loi, ainsi que du ministre chargé de la coordination du programme de réforme de la réglementation du gouvernement, à savoir le président du Conseil du Trésor. D'ailleurs, ceci est conforme à la ligne de